

Les indépendantistes à la manœuvre

ESPAGNE La première session du nouveau parlement catalan aura lieu le 17 janvier

- Les partis indépendantistes disposent de la majorité absolue pour gouverner.
- À condition de se mettre d'accord.

MADRID
DE NOTRE CORRESPONDANT

Les principaux responsables politiques espagnols ont dressé hier un bilan d'une année 2017 « extrêmement difficile, avec énormément de tension », selon les mots du Premier ministre Mariano Rajoy. Sans surprise, la situation en Catalogne a largement dominé leurs discours, moins de dix jours après les élections régionales qui ont vu les formations indépendantistes revalider leur majorité absolue au parlement de Barcelone, avec 70 des 135 députés pour les trois formations séparatistes.

« La première session du parlement aura lieu le 17 janvier », a annoncé Rajoy. A partir de ce jour-là – un mercredi – commencera le compte à rebours pour l'investiture du président du gouvernement régional. Le débat d'investiture doit avoir lieu deux semaines maximum après la session inaugurale. La date limite est donc le 31 janvier. Ce débat sera suivi d'un vote où le candidat devra être élu à la majorité absolue, faute de quoi auront lieu le jour suivant un deuxième débat et un nouveau vote, au cours duquel l'aspirant président n'aura besoin que d'une majorité simple, c'est-à-dire plus de votes pour que contre.

Même si elle a remporté les élections du 21 décembre avec 25,3 % des voix et 37 députés au parlement, et même si les conservateurs et les socialistes l'ont ex-

hortée ces derniers jours à se présenter à l'investiture, la cheffe de file de Ciudadanos en Catalogne, Inés Arrimadas, ne se lancera pas dans l'aventure. « Nous savons compter, et le compte n'y est pas », a expliqué hier le leader de Ciudadanos Albert Rivera, conscient que le nombre de députés des partis « unionistes » – le sien, le parti socialiste catalan (PSC) et le Parti populaire (PP) – est insuffisant pour faire élire Arrimadas.

En fait, seules les formations indépendantistes sont en mesure de former un exécutif soutenu par une majorité parle-

mentaire à condition, évidemment, de trouver un compromis. Les négociations ont déjà commencé. La Gauche républicaine de Catalogne (ERC) s'est attirée les faveurs de la formation anticapitaliste de la CUP (quatre députés), à qui elle a promis de « céder » un représentant pour lui permettre de former un groupe parlementaire. La coalition Junts per Catalunya (Ensemble pour la Catalogne, NDLR) de Puigdemont pourrait en faire de même et montrer ainsi que les deux grandes formations séparatistes comptent sur le soutien des anticapitalistes. Reste que le principal accord devra être trouvé entre Junts per Catalunya et ERC, et cela dépendra en grande partie de la situation personnelle des deux leaders.

Le PdeCat en suspens

Carles Puigdemont, dont la coalition est devenue le 21 décembre la première force séparatiste au parlement avec 34 députés (contre 32 pour ERC), est

toujours en Belgique et ne semble pas se résoudre à revenir en Espagne, où il serait sans doute placé en détention préventive pour des délits de rébellion et sédition. Pour ces mêmes motifs, son ancien numéro deux et tête de liste d'ERC Oriol Junqueras est, lui, déjà en prison depuis début novembre. Il pourrait en sortir la semaine prochaine si sa demande de remise en liberté est acceptée.

En attendant d'en savoir plus sur le futur des deux hommes et d'ouvrir – peut-être – la lutte pour la succession de Puigdemont, leurs troupes livrent bataille ensemble pour essayer d'obtenir la majorité au Bureau permanent du parlement. « C'est notre première priorité », a reconnu au *Soir*, hier en Belgique, un proche du président déchu. Composé de sept membres, le Bureau est l'organe de la chambre qui établit le rythme parlementaire et son règlement interne.

Junts pel Catalunya et ERC espèrent y obtenir deux représentants chacun, ce qui leur offrirait une marge de manœuvre sur les dossiers sensibles qui se profilent à l'horizon, notamment le sort réservé aux huit élus le 21 décembre qui sont à ce jour indisponibles : trois en prison préventive, cinq « exilés » en Belgique. S'ils devaient pouvoir prendre possession par écrit de leur siège de député le 17 janvier – le règlement le permet –, leur absence lors de la session d'investiture pourrait remettre en cause la majorité indépendantiste. A moins que le Bureau permanent ne les autorise à voter à distance ou par procuration. D'où l'importance, pour les indépendantistes, d'en obtenir le contrôle. ■

GUILLAUME BONTOUX